



RAMBROUCH
Service technique

Demande de raccordement d'eau potable

Requérant

Adresse de facturation (si différent du requérant)

Société	Société
Nom, Prénom	Nom, Prénom
No et rue	No et rue
Code Postal	Code Postal
Localité	Localité
☎ privé	☎ privé
☎ mobile	☎ mobile

demande par la présente le

- Raccordement d'eau potable
 - Raccordement d'eau potable provisoire de chantier
 - Raccordement d'eau potable agricole
No matricule agricole (Betriebsnummer):.....
 - Suppression définitive d'un raccordement d'eau potable existant à partir du
 - Déplacement d'un compteur existant
 - Modification d'un raccord d'eau potable existant
- Explications:

pour une

- Maison unifamiliale Maison bifamiliale Résidence à unités
- Maison jumelée Autres

Situation de l'immeuble

N°	Rue	Localité
Section et N° parcelle cadastrale		

Avant tout début des travaux de raccordement, un rendez-vous est à fixer sur chantier par ☎ au 23640956 avec le responsable du service technique afin de régler les détails du raccordement.

Conditions

Les dimensions minimales de la fouille de raccordement doivent avoir au moins 80x80cm et être 20 cm plus profond que le niveau bas de la conduite principale.

Pour le raccordement particulier, une gaine de protection d'un diamètre de 100mm doit être posée dans la tranchée à une profondeur minimale de 100cm. Le raccordement et le percement du mur se font à une profondeur minimale de 80cm.

Le raccordement au réseau du bâtiment (compteur d'eau) doit se trouver le plus proche de la rue desservante. Le compteur est installé au mur extérieur dans une partie commune logeant la conduite principale.

Toutes les parties entamées de la voirie provenant des travaux en question sont à remettre en parfait état. Le requérant restera responsable des affaissements qui pourraient se produire.

Le requérant s'engage à exécuter les travaux de gros-œuvre. Les frais de raccordement sont à charge du requérant.

Les travaux de raccordement sont exécutés par le service technique de la Commune de Rambrouch. Le service technique est à avertir au moins 3 jours avant la réalisation du raccord par ☎ au 23640956.

Le requérant accepte les conditions du règlement communal des conduites d'eau actuellement en vigueur. Toutes les taxes sont fixées par le règlement des taxes de la commune de Rambrouch actuellement en vigueur.

....., le Signature du requérant